

Accident ferroviaire à Franceville

Un transporteur routier trouve la mort dans une collision avec le train



Photo : AJN



Photo : AJN

La victime, Michel Béranger Touma Ondouma, de son vivant. Photo du milieu : L'impact provoqué par le véhicule sur la structure du train.



Photo : AJN

L'état du camion après l'accident.

AJN  
Franceville/Gabon

Une erreur humaine pointée du doigt

UN camion de la Nouvelle Gabon Mining (NGM), qui tentait de traverser la voie ferrée au niveau du passage à niveau, a percuté, jeudi dernier, un train de GSEZ (Gabon Special Economic Zone), le transporteur associé de cette entreprise minière. La violence du choc a été telle que le chauffeur du camion, Michel Béranger "Mick" Touma Ondouma est mort sur-le-champ. Ce jeune Gabonais, âgé de 27 ans, était agent d'une société de prestations, le SAAR, mis à la disposition de NGM.

« L'accident s'est produit aux environs de 14 heures. Il s'agissait bien d'un camion de la Nouvelle Gabon Mining en provenance de notre site et qui se rendait au terminal de Benguia, notre aire de stockage de minerai. Le train, lui, allait à la Setrag pour la maintenance. Le drame s'est produit à hauteur du quartier Djakana, au niveau du passage à niveau entre la voie ferrée et la route », explique le directeur des ressources humaines de NGM, Régis Akeyi. L'origine de l'accident n'est pas encore clairement établie. Toutefois, on évoque avec insistance le non-respect du code de la route par le conducteur du camion. « Il avait les vitres montées et les écouteurs aux oreilles. Il n'a pas respecté le passage à niveau

qui commande de ralentir d'abord à 200 mètres et de s'arrêter à 100 mètres pour observer s'il y a un mouvement de trains sur les rails. Malheureusement, plusieurs chauffeurs ne respectent pas ces consignes de sécurité et voici la conséquence », argumente un agent de la Setrag (Société d'exploitation du Transgabonais). **ENQUÊTE OUVERTE** • Au niveau de la société minière, on reste formel : l'accident n'est pas imputable à une défaillance du véhicule, mais probablement à une erreur humaine. « Manifestement, il devrait avoir eu une erreur humaine parce que le camion en question était quasiment neuf. On l'a reçu il y a moins de trois mois. Il est notamment en circulation à Ndjolé. D'après le rapport

de sécurité, il n'y a pas eu de traces de freinage. Je suppose donc que c'est une erreur humaine. Le conducteur a peut-être mal apprécié l'angle de vue », précise le représentant de la société minière. Et de poursuivre : « Comment comprendre que malgré le klaxon strident du train, le chauffeur n'a pas pu freiner. Les vitres étaient-elles montées ? Le conducteur avait-il des écouteurs dans les oreilles au moment des faits ? Nous n'en savons rien pour le moment ». Au lendemain de cette tragédie, les parents du défunt et les jeunes du quartier Mangoungou, dans le 3e arrondissement de Franceville, ont posé des barricades sur la route menant au site de NGM. Une manière pour eux de

manifeste leur colère contre l'employeur de Touma Ondouma, affirmaient-ils hier. Avant de préciser : « Plusieurs questions concernant les emplois et l'exploitation dangereuse de la route nous opposent à Nouvelle Gabon Mining. L'un des nôtres est mort. Il est normal pour nous de s'asseoir avec les responsables de cette entreprise pour en discuter ». Une enquête a été diligentée afin de déterminer les causes réelles du drame. Pour l'heure, Cet énième accident entre un train et un véhicule est l'occasion d'interpeller, une fois de plus, les services compétents sur la nécessité de renforcer la sécurité routière aux différents passages à niveau, avec l'érection des barrières ou encore des dos d'âne.

Incendie au lycée Daniel Kosse de Booué

Un élève met le feu à la bibliothèque et au secrétariat du proviseur

Styve Claudel ONDO MINKO  
Libreville/Gabon

Le pyromane présumé a été appréhendé par les gendarmes de la localité. Il avait dans son cartable des téléphones portables confisqués par l'administration aux élèves.

LA communauté scolaire, le corps enseignant et administratif du lycée Daniel Kosse de Booué ont bien failli voir réduit en cendres leur établissement le temps d'une soirée dominicale. Et pour cause ! Un élève Gabonais de 21 ans de la classe de 5e, identifié comme étant Narcisse Jérémie Kouessa Mombe, a mis le feu à certains compartiments de cet établissement d'enseignement secondaire du chef-lieu du département de la Lopé, dans la province de l'Ogooué-Ivindo. Nous sommes le dimanche 15 avril 2019. Il fait nuit quand deux



Photo : Chris OYAME

Booué a bien failli perdre son établissement majeur.

foyers d'incendie se déclarent au sein du lycée Daniel Kosse de Booué. Un à la bibliothèque, l'autre au secrétariat du proviseur. En dépit de la pénombre, les émanations de fumée, puis les premières flammes attirent très vite l'attention des riverains dont les habitations sont mitoyennes à l'établissement scolaire. Ces derniers sonnent aussitôt l'alerte, en vue de maîtriser le brasier, qui commence à lécher

sérieusement les murs. **PRÉCIEUX INDICES** • Le feu est sous contrôle en l'espace de quelques minutes grâce notamment aux efforts déployés par le voisinage immédiat. Heureusement, le feu n'est pas allé plus loin que la bibliothèque et le secrétariat du chef d'établissement. Informés de la situation, les gendarmes de la brigade de Booué procèdent rapidement à des recoupements. Ils découvrent de précieux indices qui les



Photo : Vianney Madzou/L'Union

La prison centrale de Makokou où séjournent actuellement le mis en cause.

mettent sur la piste d'un apprenant présumé revanchard. Il s'agit de Narcisse Jérémie Kouessa Mombe, qui est neutralisé lundi 16 avril, soit le lendemain des faits. « Le mis en cause a été interpellé avec un litre d'essence et une machette. Mais aussi avec un cartable renfermant des téléphones portables que l'administration avait confisqués à certains apprenants », renseigne une source proche de la direc-

tion des investigations de l'unité de la gendarmerie nationale. Le même informateur indique que Kouessa Mombe aurait clairement reconnu les faits à lui reprochés. Sans pour autant donner les motivations de son acte. Le pyromane présumé médite actuellement sur son sort à la maison d'arrêt de Makokou où il a été placé en détention préventive, en attendant son procès.

Faits d'ailleurs

Un retraité interpellé après avoir commis 100 viols sur des enfants

Entre le début des années 1970 et le début des années 1980, un homme est soupçonné d'avoir commis plus de cent viols sur des enfants, âgés de moins de 13 ans au moment des faits, en Louisiane (Etats-Unis). Le 1er avril, une de ses victimes, aujourd'hui adulte, a trouvé le courage de le dénoncer aux autorités. Cette personne a expliqué aux forces de l'ordre qu'il y avait d'autres victimes. Harvey Joseph Fountain a été interpellé mardi 9 avril. L'enquête a révélé qu'il avait commis au moins cent viols et que toutes ses victimes étaient âgées de moins de 13 ans. Cet homme, âgé aujourd'hui de 71 ans, a été placé en détention provisoire et risque la peine de mort. L'enquête se poursuit afin de déterminer si le septuagénaire n'a pas fait d'autres victimes.

Un SDF découvre le cadavre d'un nouveau-né dans une poubelle

Un sans domicile fixe en fouillant une poubelle dans le quartier de la gare, à Clermont-Ferrand (France), a trouvé un sac plastique et, à l'intérieur, a découvert avec effroi le cadavre d'un nouveau-né. Arrivés sur les lieux, les policiers ont procédé aux premières constatations et ont commencé l'enquête de proximité. Quant au corps du nourrisson, il a été envoyé à l'institut médico-légal où une autopsie sera pratiquée. Cet examen devra déterminer si le petit garçon est né viable ou non.

Il tue ses 2 enfants et sa femme avant de se suicider

A Wijnegem (Belgique), une violente dispute a éclaté entre Peter P., un policier de 50 ans, et son épouse Dominique dans leur café qu'ils gèrent tous les deux. La femme a alors poussé les clients à quitter le bar. Puis Dominique a lancé à son mari : "Tu sais quoi? C'est fini entre nous". Peter a alors rétorqué : "C'est ce que nous allons voir", avant de quitter seul l'établissement. Le gardien de la paix s'est rendu au domicile familial situé à 5 kilomètres où il a abattu sa fille de 11 ans et son fils de 9 ans avec son arme de service. Puis il est retourné au café où il a tué par balles son épouse, âgée de 40 ans. Peter a ensuite mis fin à ses jours en se tirant une balle dans la tête.